



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 27
Pouvoirs : 3
Votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par GERY Françoise (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Modification du règlement d'attribution des aides "Financer l'investissement de mon commerce de proximité avec point de vente"

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024

Date de réception de l'AR: 06/12/2024

042-244200614-DE2024_0512_01-DE

A G E D I

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Depuis 2018, la Communauté de Communes s'est engagée aux côtés de la Région pour la mise en œuvre d'aides économiques à destination des les TPE avec points de vente.

Cette convention permet à la CCVAI de participer au financement de projets d'investissement locaux pour les petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

L'aide régionale (20% des dépenses éligibles) pour les petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, n'est mobilisable que si l'EPCI apporte un cofinancement de 10% de l'assiette éligible.

La CCVAI dispose de son propre règlement pour l'attribution pour statuer sur l'octroi de ces aides.

La Région vient d'approuver un nouveau règlement pour la mise en œuvre de ces aides par décision de la Commission plénière du Conseil régional en date du 27 juin 2024 (délibération n°20240715).

Par suite, il convient d'adapter le règlement d'attribution de la CCVAI pour le mettre en cohérence avec ces nouvelles dispositions.

Ayant pris connaissance du projet de règlement ainsi modifié,

Suite à cet exposé, le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : DECIDE de valider le projet de règlement joint en annexe.

Article 2 : DIT qu'il sera mis en application dès le 1^{er} janvier 2025

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 05/12/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 06.12.24
et de la publication le : 06.12.24*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
042-244200614-DE2024_0512_01-DE
A G E D I